

AG Insurance vous offre 4 garanties !

La sécurité des assurances Vie de la Branche 21
et des produits de la Branche 26.

AG Insurance offre diverses garanties à tous les preneurs qui placent leur argent dans ses assurances Vie de la Branche 21 et ses produits de la Branche 26.

- **Garantie 1 : tous les engagements sont toujours couverts à concurrence d'au moins 100 %**
- **Garantie 2 : provisions supplémentaires conséquentes**
- **Garantie 3 : plusieurs mécanismes de contrôle**
- **Garantie 4 : une assurance placement de qualité**

Nous vous invitons à prendre connaissance de la présente note. À la lecture de ces informations, vous verrez que vous pouvez dormir sur vos deux oreilles !

Garantie 1 : tous les engagements sont toujours couverts à 100 % minimum

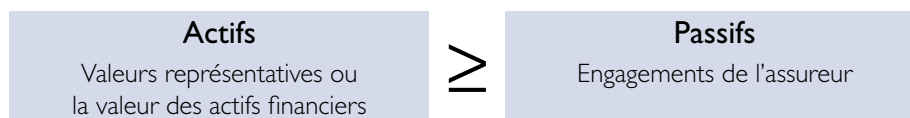
La valeur du portefeuille d'investissement Branche 21 (et Branche 26) doit être au moins égale aux obligations de l'assureur.

La valeur du portefeuille d'investissement Branche 21 (et Branche 26) (ou valeurs représentatives) doit permettre de respecter à tout moment les engagements envers les clients. Les valeurs représentatives sont constituées d'actifs financiers tels que des biens immobiliers, des obligations, des actions, du cash, etc.

Ces actifs font l'objet d'une gestion distincte et forment un patrimoine spécial réservé aux preneurs ou bénéficiaires d'une gestion distincte ; ce patrimoine est séparé des actifs liés aux gestions des autres activités d'assurance (Branche 23, Non-Vie, Fonds cantonnés, ...).

Les engagements de l'assureur (également appelés provisions techniques) sont les provisions légalement obligatoires (réserves) à constituer qui correspondent à la valeur de l'ensemble des engagements envers les preneurs d'assurance et les bénéficiaires de chaque gestion distincte. Plus concrètement, les engagements d'un assureur pour la branche 21 et la branche 26 sont égaux à la somme des primes versées (après déduction des taxes, des frais et des éventuelles primes pour des couvertures Décès et Incapacité de Travail), auxquelles il convient d'ajouter les intérêts et la participation bénéficiaire acquise.

Schématiquement :



Conclusion

Conformément à la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances, chaque assureur est obligé de veiller à ce que les valeurs représentatives soient toujours au moins égales à ses obligations envers ses clients.

Garantie 2 : provisions supplémentaires conséquentes

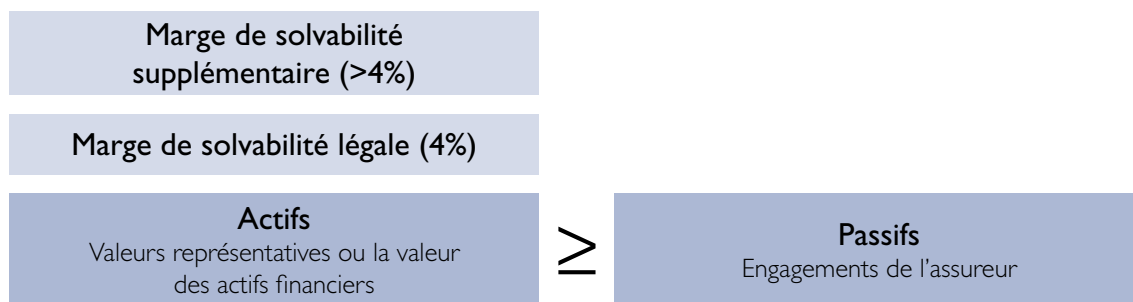
Outre le portefeuille de placements visant à couvrir nos engagements, il existe également une sécurité supplémentaire grâce aux provisions supplémentaires (marge de solvabilité).

Au-delà des règles précitées, le législateur impose aussi à l'assureur de conserver des provisions supplémentaires (marge de solvabilité) en plus des actifs financiers dédiés.

La marge de solvabilité légale s'élève à 4 % en plus des valeurs représentatives. En chiffres concrets, chaque fois qu'un client verse 100 EUR (prime nette) en branche 21 ou branche 26, AG Insurance doit disposer d'au moins 4 EUR de provisions supplémentaires.

Dans la pratique, les assureurs disposent de provisions supplémentaires plus élevés que ce minimum légal. AG Insurance, par exemple, s'impose également une marge de solvabilité supplémentaire, qui est actuellement de l'ordre de 4 % (au 01/01/2010) des valeurs représentatives.

Schématiquement :



Conclusion

AG Insurance prévoit, outre les valeurs représentatives légales et la marge de solvabilité légale d'environ 4 % des valeurs représentatives, une marge de solvabilité supplémentaire d'approximativement 4 % des valeurs représentatives au 01/01/2010. Grâce à ces réserves, chaque client est donc tout à fait assuré que AG Insurance pourra toujours respecter ses engagements.

Garantie 3 : plusieurs mécanismes de contrôle

Nos obligations, en qualité d'assureur, en matière de valeurs représentatives et de marge de solvabilité légale sont régulièrement contrôlées.

Outre des mécanismes de contrôle interne et le contrôle des provisions supplémentaires par un réviseur d'entreprise agréé, notre compagnie est également soumise à des contrôles réguliers de la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances) :

Rapport trimestriel des valeurs représentatives + solvabilité

Au moins tous les trois mois, l'assureur devra adresser à la CBFA un rapport relatif à la suffisance des actifs financiers dédiés (ou valeurs représentatives) et de la marge de solvabilité.

Suivi de la marge de solvabilité

La marge de solvabilité légale (ou provisions supplémentaires) fait l'objet d'un suivi strict de la part de la CBFA. Si les provisions supplémentaires devaient tomber sous les limites légales, la CBFA obligerait immédiatement l'assureur à prendre des mesures, voire à procéder à une recapitalisation. De telles mesures n'ont jamais été prises par le passé à l'encontre de FIB.

Suivi de la rentabilité par catégorie de produits

La CBFA veille à la rentabilité de la compagnie d'assurances en tant que telle et par groupe de produits. Ceci signifie que la CBFA peut intervenir si un problème survient au niveau de la politique de l'assureur, problème qui impliquerait des pertes structurelles dans un groupe déterminé de produits et, dès lors, entamerait la marge de solvabilité.

Conclusion

Une compagnie d'assurances ne doit pas uniquement s'en tenir à des règles strictes. Le respect des règles imposées est également suivi de près par des organes de contrôle internes et externes. Les clients peuvent donc être assurés que AG Insurance respecte à la lettre toutes les normes légales qui lui sont imposées.

Garantie 4 : une assurance placement de qualité

Un investissement net garanti, la certitude d'un taux d'intérêt garanti et une politique de placement prudente : autant d'atouts qui font d'une assurance Vie de la Branche 21 et d'un produit de la Branche 26 le placement le plus sûr du marché !

Prime nette garantie

Une assurance Vie de la Branche 21 offre une sécurité absolue quant à la garantie de la prime nette investie (prime après déduction des taxes, frais d'entrée et prime de risque pour la couverture Décès). Même en cas de baisse des marchés financiers, comme il y a peu, vous êtes tout à fait assuré de conserver votre placement net !

Certitude d'un taux d'intérêt garanti

Une des caractéristiques de l'assurance Vie de la Branche 21 ainsi que de la Branche 26 avec rendement garanti est le fait que le preneur d'assurance investit son argent à un taux d'intérêt garanti. En cas de souscription d'une assurance Vie de la Branche 21, le preneur bénéficie d'un taux d'intérêt totalement garanti pour chaque versement (remarque : pour la plupart des assurances de placement de la Branche 21 et des produits de la Branche 26, le taux d'intérêt garanti est limité pour une période de 8 ans). En cas d'année moins avantageuse, comme en 2008, chaque client est tout de même assuré de conserver le taux d'intérêt fixe de son contrat !

Politique de placement prudente

Ces certitudes sont atteintes grâce à une politique de placement très prudente caractérisée par la sécurité, l'étalement des risques et la liquidité.

Les actifs financiers dédiés et les provisions supplémentaires constituent un portefeuille solide et bien diversifié, composé (situation au 31/12/2009) de :

- 85,8% en obligations (dont 86,65% d'obligations d'état)
- 11,5% en immobilier et en crédits hypothécaires
- 1,4% en actions
- 1,2% en cash et en actifs à court terme.

Notre forte position en cash, ainsi que les liquidités liées au portefeuille d'obligations d'État nous permettent à tout moment de respecter pleinement nos engagements envers les clients.

Conclusion

Les éléments précités liés à la gestion prudente des risques de AG Insurance doivent non seulement vous rassurer quant à votre placement actuel, mais également constituer un message d'espoir pour l'avenir : le potentiel de rendement futur reste intact !

Conclusion

Le client est protégé de manière optimale. En cas de faillite, il est en outre un créancier privilégié sur les actifs financiers dédiés et sur les provisions supplémentaires.

Vous aurez certainement compris que AG Insurance fait passer la sécurité avant tout !

Nous tenons à tout prix à rechercher la qualité et la continuité à long terme, et nous nous engageons à respecter chaque contrat... parce qu'un contrat, c'est un contrat.

Qu'il s'agisse d'une assurance Placement de la Branche 21, d'une assurance de groupe, d'une assurance Auto... AG Insurance tiendra toujours ses promesses, vous pouvez en être sûr !